

FORMATION VMWARE : CURSUS SPÉCIALISTE VIRTUALISATION

Le Coursus Métier VMware : Coursus Spécialiste virtualisation sur 10 jours se compose de deux parties se déroulant chacune sur 5 jours. Ce cursus a pour objectif de vous former à l'installation, la configuration, la gestion, le dépannage et l'optimisation des performances sur les outils de virtualisation VMware tout en vous préparant au passage de la certification VCP

PROGRAMME

1/ Partie I : Installer, configurer et gérer VMware vSphere

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- VMware vSphere : présentation globale
- La virtualisation de VMware : introduction
- Concevoir des machines virtuelles
- Démarrer avec ESX et ESXi
- VMware vCenter Server : présentation
- Configurer et administrer des réseaux virtuels
- Configurer et administrer le stockage
- Gérer des machines virtuelles
- Protéger ses données
- Contrôler l'accès et l'authentification
- Administrer et superviser des ressources
- Appréhender la haute disponibilité
- Mesurer la tolérance de panne
- Principe d'évolutivité
- Gérer les correctifs
- Installer des composants VMware vSphere

2/ Passage du test VCP 510

- La certification : VMware Certified Professional
- Attestation des aptitudes sur VMware vSphere 5
- Savoir : déployer, paramétrer et administrer

3/ Partie II : Optimiser, dépanner et garantir l'évolutivité

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Administrer les ressources
- Gérer les performances en environnement virtualisé
- La notion d'évolutivité du réseau
- Résoudre les problèmes de performance réseau
- La notion d'évolutivité du stockage
- Résoudre des problèmes de connectivité
- Résoudre des problèmes de performance de stockage
- Gérer l'évolutivité des serveurs et les administrer
- Optimiser les performances du processeur
- Optimiser les performances de la mémoire
- Optimiser la performance de machines virtuelles et clusters
- Dépanner des machines virtuelles et clusters

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 6290 euros

10 jours

CM021

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Être opérationnel pour installer et configurer un serveur ESX
- Déployer vCenter Server pour gérer un environnement virtualisé
- Manipuler les outils de monitoring pour voir et corriger les problèmes
- Configurer de façon optimale VM et performances des applications
- Être capable de dépanner l'infrastructure virtuelle
- Maîtriser la configuration et gestion du stockage et réseau
- Sécuriser des environnements VMware vSphere
- Se préparer au passage de la certification VCP

PRE-REQUIS

- Bien connaître Windows
- Bien connaître Linux

PUBLIC CONCERNE

- Profil technique désirant se spécialiser sur VMware

DATES INTER-ENTREPRISES

Nantes

09/03/2026, 15/06/2026, 21/09/2026, 14/12/2026,

Strasbourg

16/03/2026, 22/06/2026, 28/09/2026, 12/12/2026,

Autres dates : contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75